

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2005

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : CURINIER Erick - RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse - ESPANET André (Adjoint)  
ROUANET Christian - LE PENVEN Françoise - VANPARYS Odette – BELOTTI Michel

Madame GOMEZ Jacqueline donne pouvoir à Madame POLASTRO Maryse

**Absents excusés** : CHABERT Raphaël - CAZORLA Jean-Luc – SALIGNAC Elisabeth – ARNIAUD Gérard

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance  
-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente :  
**APPROUVE** à l'unanimité.

## **Adhésion à la convention – dispositif de téléassistance entre le Conseil Général 13 et la Commune :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** l'adhésion de la Commune à la convention du dispositif de téléassistance,
- **DIT** que la dépense mensuelle pour la location de l'appareil est de 16.50 € à compter du 01 Janvier 2005,
- **DECIDE** que la Commune prendra à sa charge 75 % de cette somme soit 12.38 €,
- **DIT** que les crédits seront prévus chaque année au Budget Communal article 6558 « autres dépenses obligatoires »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes pièces y relatives.

## **Acquisition de parcelles – Monsieur ESCUDIER Aimé :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **PROPOSE** d'acquérir les parcelles cadastrées Section A n° 80 et n° 561 lieu dit « Les Couvents » au prix de 0.60 € le m<sup>2</sup>,
- **DIT** que si la proposition est acceptée par Mr ESCUDIER, l'acte sera passé par devant Maître DOUCIERE Notaire à Peyrolles-en-Provence,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif ,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte et toutes pièces y relatives.

## **Acquisition de parcelle – Messieurs REYNAUD Eugène et Ernest :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **PROPOSE** d'acquérir la parcelle cadastrée Section A n° 82 lieu dit « Les Couvents » au prix de 0.60 € le m<sup>2</sup>,
- **DIT** que si la proposition est acceptée par Mrs REYNAUD, l'acte sera passé par devant Maître DOUCIERE Notaire à Peyrolles-en-Provence,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte et toutes pièces y relatives.

### **Acquisition de parcelles – Madame MARGUAILLET Vve REYNAUD :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **PROPOSE** d'acquérir les parcelles cadastrées :
  - **Section A** n° 81 lieu dit « Les Couvents » et **Section C** n° 380, 382, 383, 384, 386 ; 387 lieu dit « Mallabé » au prix de 0.60 € le m<sup>2</sup>,
  - **Section C** n° 381, 385, 388 lieu dit « Mallabé » au prix de 0.20 € le m<sup>2</sup>.
- **DIT** que si la proposition est acceptée par Mme MARGUAILLET Vve REYNAUD Marcelle, l'acte sera passé par devant Maître DOUCIERE Notaire à Peyrolles-en-Provence,
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif – Opération 162,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte et toutes pièces y relatives.

### **Rétrocession de la Concession de terrain n° 8 au Cimetière Communal – Mr PISCOPO Christian / Mme PISCOPO Ketty :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTTE** la rétrocession de concession de terrain au Cimetière Communal formulée par Mr et Mme PISCOPO Christian et Ketty,
- **DIT** que, selon les textes en vigueur, seuls les 2/3 de la redevance de la concession pourront être remboursés à Mr PISCOPO Christian soit 133,33 euros, Les frais d'enregistrement sont irrécupérables.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2005 chapitre 67 « Charges exceptionnelles »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces tant administratives que financières relatives à ce dossier.

### **Prise en charge B.A.F.A. 2005 :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'aider financièrement les jeunes gens qui en feront la demande et qui devront s'engager à assurer le Centre Aéré de Mirabeau pendant deux années consécutives,
- **DIT** que la participation Communale est fixée à 380.00 € à laquelle pourront être déduites les participations d'autres organismes (CAF, ...),
- **DIT** que les frais de formation en internat ou externat seront versés au centre de formation UFCV à Marseille – 293, rue Paradis – 13008 Marseille,
- **DIT** que le montant de cette aide sera prévu au chapitre 61 – article 6184 « versement à des organismes de formation ».

### **Transfert de la maîtrise d'ouvrage au SMED 13 des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** le transfert au SMED de la compétence de maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui interviendra ultérieurement pour définir les travaux projetés.

### **Cession gratuite à la Commune d'une partie de parcelle de terrain appartenant à Mr et Mme CHARRASSE :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTTE** la proposition de cession gratuite à la Commune formulée par Mr et Mme CHARRASSE d'une partie de parcelle d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> sur laquelle est implanté l'abri à ordures ménagères « lieu dit la Gamatte ».
- **DIT** qu'en contre partie la Commune participera aux frais des travaux de clôture.

### **Ligne à Grande Vitesse (LGV) PACA : contribution de la Commune au débat public :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **OPTE** pour le scénario à 2 axes de desserte Nord Marseille – Nord Toulon – Ouest Nice et s'opposera à tout autre tracé.

### **Convention entre la C.P.A., Commune et C.C.A.S. :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de prendre en charge une partie du coût du transport égale à 50% pour les cartes à 60 € et à 130 € .
- **DIT** qu'aucune participation ne sera attribuée pour les cartes « étudiants et BTS » compte tenu que la Commune leur verse annuellement une aide courant Novembre.
- **DIT** que le montant de la participation communale trimestrielle sera prise en charge sur le budget du C.C.A.S., article 6248 « Frais de transport divers »,
- **AUTORISE** Mr le Maire, Président du C.C.A.S. à signer la convention relative aux relations financières à intervenir entre la C.P.A., la Commune et le C.C.A.S. concernant la participation des Autorités Organisatrices de second rang du coût du transport scolaire.

### **Communication des rapports annuels rédigés par la CPA (Transferts de compétences) :**

- sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères

- sur le service public d'assainissement non collectif

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **PREND** acte des rapports rédigés par la Communauté du Pays d'Aix.

### **Compromis de vente pour les lots 113 et 201 à la Zac du Castellet signés par Monsieur MAZELLIER :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **PROPOSE** de prolonger jusqu'au 30 Juin 2005 le délai accordé à Mr MAZELLIER pour renoncer à l'acquisition des terrains.
- **DIT** que, passé cette date, une procédure judiciaire sera engagée auprès du Tribunal de Grande Instance par l'avocat de la Commune.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.